

Rapport P-486 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 mars 2023: «Pour le maintien du fragile équilibre du quartier de Plainpalais».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2024,
dans le rapport P-486 A)

Le Conseil municipal décide de classer la pétition P-486 le 25 mars 2024.